

FORMATION CONTINUE SIMPLEMENT MIEUX AU TRAVAIL

Dans une société qui se complexifie, les entreprises sont confrontées à des enjeux de taille: numérisation, automatisation et adaptation des processus organisationnels. Dans ce contexte en mutation, les collaborateurs peu qualifiés doivent eux aussi s'adapter à de nouvelles exigences telles que: maîtriser les fonctionnalités de base d'un ordinateur, comprendre des directives de travail, produire des rapports écrits et effectuer des calculs et conversions.

Afin de leur permettre d'acquérir les outils nécessaires pour se maintenir dans la vie professionnelle, la Confédération octroie une aide financière aux entreprises qui souhaitent mieux préparer leurs collaborateurs aux défis à venir et leur proposer une formation en lien avec les compétences de base sur leur lieu de travail. Une enveloppe de 13 millions de francs est disponible pour les années 2018-2020.

Le responsable de production de la société Zweifel Pomy-Chips soutient ce programme et témoigne sur son succès, tant du point de vue de l'employé que de l'employeur. «Nos employés peuvent désormais rédiger des e-mails et s'orienter sur Internet. En même temps, cette mesure de formation leur a facilité la transition vers un écran tactile lors du processus d'automatisation de l'emballage final.»

QUELQUES INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME DE PROMOTION DES COMPÉTENCES DE BASE SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Quelles mesures la Confédération soutient-elle ?

- > Les offres de formation continue des organisations du monde du travail, des fonds de branche, ainsi que des entreprises.
- > CHF 3'000.- pour le développement du cours.
- > CHF 15.- supplémentaires par leçon et par participant.

Quelles conditions doivent être remplies ?

- > Les cours portent sur le domaine des compétences de base en lien avec l'activité professionnelle : lecture, écriture, expression orale, mathématiques élémentaires ainsi que l'usage des technologies de l'information et de la communication.
- > Cours de courte durée de 20 à 40 leçons, qui ont lieu pendant les heures de travail.
- > 6 à 12 participants par cours.

Comment procéder en tant qu'entreprise ?

- > L'entreprise conclut un contrat avec un prestataire de formation.
- > L'entreprise soumet la candidature au SEFRI avant le début du cours.
- > Après le reporting, l'entreprise reçoit les fonds.

Cours sur mesure en entreprise:
une opportunité pour les collaborateurs.
Informations complémentaires et formulaires:
www.sbf.admin.ch/simplement-mieux

La Confédération

*s'engage pour
la formation continue
en entreprise.*



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'orientation
professionnelle et de la
formation des adultes SOPFA
Amt für Berufsberatung und
Erwachsenenbildung BEA
Talitha Schärli
T. 026 305 41 98
talitha.schaerli@fr.ch



Schweizer Dachverband Lesen und Schreiben
Fédération suisse Lire et Ecrire
Federazione svizzera Leggere e Scrivere

Florence Savioz
T. 026 675 29 23
florence.savioz@lire-et-ecrire.ch

